



SUPPRESSION DE LA PPE ET MAINTENANT LA DGFIP DÉPLACE LES BORNES

25 janvier 2016



L'article 28 de la loi de finances rectificatives 2014 a supprimé la prime pour l'emploi à compter du 1^{er} janvier 2016 et prévu son remplacement par la prime d'activité. Le nouveau dispositif exclusivement géré par la CAF nécessite une connexion internet volontaires des bénéficiaires sur son site.

Ne pouvant répondre à la demande de cette dernière de se voir communiquer la liste des anciens bénéficiaires de la PPE, secret professionnel oblige, la DGFIP, décidément incorrigible, n'a rien trouvé de mieux que de transformer les micros ordinateurs de réforme en bornes en libre accès usagers dans les centres des finances publiques les plus fréquentés.

Avec les réductions d'horaires d'ouverture au public et autres invitations à désintoxiquer les usagers du guichet» comme récemment encore dans les Alpes Maritimes la DGFIP prétend réduire la fréquentation de ses centres pour mieux les supprimer.

La voilà qui renoue aujourd'hui avec la recette qui a fait son succès avec la taxe d'habitation des retraités en générant par cette initiative des flux d'usagers que les agents ne seront pas en capacité de renseigner.

C'est le retour du Sapeur-Camembert qui creusait des trous pour boucher ceux de la veille. Épuisés et démotivés, les agents des finances publiques n'avait vraiment pas besoin de ce nouveau «CAFouillage», manifestation supplémentaire de l'estime de leur Directeur Général.

UNE RAISON DE PLUS POUR ARRÊTER LE CHANTIER ET RELEVER LA TÊTE !

TOUS EN GRÈVE LE MARDI 26 JANVIER.



**RELEVER
LA TÊTE !
TOUS EN GRÈVE**

